

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2935**

### Intitulé

DEUST : Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques Droit de l'environnement et de l'urbanisme

#### AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

#### QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Président d'université, Recteur de l'académie

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1967)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

341 Aménagement du territoire, urbanisme

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le droit de l'environnement et le droit de l'urbanisme s'étoffent continuellement, notamment en raison de l'application des directives européennes. En conséquence, les entreprises prennent de plus en plus en compte le facteur environnement (risques).

Le technicien juridique spécialisé en droit de l'environnement et de l'urbanisme est le collaborateur du juriste généraliste, du porteur de projet sur toutes les questions liées à l'environnement.

Assurant une veille sur la réglementation environnementale en vigueur, il participe à la mise en conformité réglementaire de toute entreprise - confrontée aux problèmes de pollution ou spécialisée dans des produits ou des prestations concernant l'environnement - afin qu'elle obtienne les autorisations et les certifications obligatoires.

Passant en revue des documents juridiques (contrats, baux...), il surveille la régularité des procédures, des formalités, des échéances et prend part au règlement de contentieux et de litiges éventuels.

Dans les bureaux d'études, il réalise des études d'impact et participe à la mise en œuvre de réglementations environnementales pour protéger les ressources hydriques et les écosystèmes.

Il informe également les citoyens sur la gestion des déchets ou la conservation des ressources naturelles.

Dans le domaine de l'urbanisme, il conseille les professionnels de l'immobilier (agents immobiliers, promoteurs) sur les différentes réglementations applicables (zones de protection du patrimoine culturel, documents d'urbanisme). Il rassemble, entre autres, les documents nécessaires à une demande de permis de construire ou à une déclaration de travaux.

Suivre l'évolution de la législation Utiliser les bases de données juridiques

Respecter la confidentialité des affaires

Etre rigoureux et curieux

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce technicien juridique travaille dans les administrations centrales (Equipement, Environnement...), les établissements publics (Office national de la chasse, Conservatoire de l'espace littoral, Agences de l'eau...), les collectivités locales, le secteur privé, les bureaux d'études ou dans le milieu associatif (associations écologiques).

### Codes des fiches ROME les plus proches :

K1903 : Défense et conseil juridique

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

- Droit administratif - Droit civil
- Droit de l'urbanisme, droit privé de la construction
- Droit de l'eau, de la prévention des pollutions et des risques, droit de l'environnement, droit pénal de l'environnement, droit communautaire et international de l'environnement, droit de la protection du patrimoine naturel et culturel
- Droit rural, droit de la chasse et de la pêche, droit forestier
- Droit des collectivités locales
- Ecologie
- Finances publiques
- Informatique, traitement de texte

**Validité des composantes acquises : non prévue**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Enseignants et professionnels
En contrat d'apprentissage		X
Après un parcours de formation continue		X
En contrat de professionnalisation		X

Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 16 juillet 1984

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

#### Pour plus d'informations

**Statistiques :**

**Autres sources d'information :**

**Lieu(x) de certification :**

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**